



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**val
d'oise** 
le département



CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE
entre l'Etat et le Département du Val d'Oise



Le contrat de sécurité intégrée conclu entre services de l'État et du Département a pour ambition de consolider notre action conjointe dans la lutte contre l'insécurité au quotidien et toutes les formes de violences. Ce contrat matérialise une pratique de travail déjà ancienne entre l'État et le Département du Val d'Oise, unis vers un même objectif : assurer la sécurité des Valdoisiens.

Département jeune et en forte croissance démographique, le département du Val d'Oise demeure confronté à d'importants enjeux de sécurité, au premier rang desquels se trouvent le trafic et la consommation de stupéfiants.

Ce contrat entend ainsi mobiliser l'ensemble des institutions étatiques et départementales autour de huit engagements pour un triple objectif : favoriser la bonne coordination des différents acteurs ; identifier les atteintes à la sécurité qui nécessitent d'articuler étroitement une réponse entre État et département (violences conjugales, atteintes à l'environnement, sécurité routière, prévention du repli identitaire...) ; inciter au développement ou à la généralisation de certaines technologies, telle que la vidéoprotection par exemple.

Conclu pour une période de trois ans, il fait l'objet d'une évaluation annuelle afin de mesurer les avancées concrètes obtenues.

Ensemble, nous affirmons une conviction forte : la sécurité de tous les Valdoisiens est une condition essentielle du vivre-ensemble et du développement de notre territoire.



Philippe COURT
Préfet du Val d'Oise

Le Val d'Oise, département le plus jeune de France métropolitaine, compte à la fois des zones urbaines densément peuplées et de nombreux espaces ruraux – essentiellement des terres agricoles et des espaces naturels sensibles. Tout le territoire, qu'il soit urbain ou rural, est confronté à des incivilités et une délinquance persistante qui perturbent le quotidien des Valdoisiens, qu'ils soient simples résidents ou acteurs économiques.

Ces atteintes répétées aux personnes et aux biens prennent des formes multiples : incivilités, violences, dégradations, repli communautaire ou encore conduites à risque. Par leur ampleur et leurs répercussions, elles doivent nous mobiliser pleinement.

En effet, il est de notre responsabilité d'agir à tous les niveaux, avec fermeté, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs aujourd'hui mobilisés : l'Etat, les forces de l'ordre, le personnel éducatif, les professionnels de l'enfance et le monde associatif tout particulièrement.

Un renforcement des actions de prévention, de la répression et de la détection des comportements à risque est indispensable. Le travail en réseau, l'accompagnement des victimes, le soutien aux familles, le développement de la vidéoprotection mais aussi l'aide à l'investissement figurent parmi les moyens d'actions efficaces et durables à mettre en œuvre. C'est l'objectif poursuivi par ce Contrat de Sécurité Intégrée. Outil stratégique concret, il formalise nos engagements respectifs et renforce la coopération entre collectivités et services de l'État.

A travers ce partenariat, le Département du Val d'Oise réaffirme sa volonté de prévenir et de lutter contre les actes de délinquance et ainsi de mieux protéger les Valdoisiens.



Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Département du Val d'Oise

PREAMBULE

La loi pour une sécurité globale préservant les libertés a consacré le principe du continuum de sécurité, sur le fondement des différents travaux menés par le ministère de l'Intérieur et le Parlement. Dans ce cadre, le Gouvernement a décidé de proposer un nouvel outil - le contrat de sécurité intégrée - dans le but de définir à un niveau stratégique, le partenariat et l'engagement entre l'État et les collectivités territoriales dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

Le préfet du Val d'Oise et la Présidente du Département ont décidé d'un commun accord de formaliser l'adoption d'un contrat de sécurité intégrée au service de la sécurité et de la protection des habitants du Val d'Oise.

Table des matières

I.	LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	7
1.	Le Val d'Oise, un département jeune, dynamique, confronté à d'importantes disparités socio-économiques.....	7
1.1	Un département jeune en forte croissance démographique et une forte composante de ressortissants étrangers, en situation régulière comme irrégulière.....	7
1.2	Un territoire contrasté de transition entre Paris et la province	7
1.3	Un département confronté à des difficultés socio-économiques inégalement réparties	7
2.	Un département marqué par des enjeux importants de sécurité et d'ordre public	8
2.1	Un département marqué par une importante délinquance juvénile	8
2.2	Le trafic et la consommation de stupéfiants, priorité de l'action des services de l'Etat... ..	8
3.	L'analyse des faits de délinquance	9
3.1	Les atteintes aux personnes	9
3.2	Les violences dans les transports	10
3.3	Les atteintes aux biens.....	10
3.4	Les violences intra-familiales	11
3.5	Les rodéos.....	11
3.6	Les rixes entre bandes.....	11
3.7	La délinquance environnementale.....	11
II.	LES ENGAGEMENTS	13
1.	Renforcer la coordination des actions de prévention mises en œuvre par le Département et les unités spécialisées de la police et de la gendarmerie en direction des publics jeunes et vulnérables.....	13
2.	Renforcer le maillage en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et en matière de protection de l'enfance.....	14
3.	Accentuer la prévention et la lutte contre les atteintes environnementales.....	15
4.	Déployer la vidéoprotection sur le territoire notamment au travers du centre départemental de supervision du Val d'Oise.....	15
5.	Prévenir le repli communautaire et sensibiliser aux valeurs de la République	16
6.	Renforcer la prévention en matière de sécurité routière	16
7.	Renforcer la sécurité des agents départementaux dans l'exercice de leurs missions.....	17
8.	Contribuer à l'attractivité du territoire pour les forces de sécurité intérieure	17
III.	LE PILOTAGE DU CONTRAT DE SECURITE INTEGREE	19

I. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Le Val d'Oise, un département jeune, dynamique, confronté à d'importantes disparités socio-économiques

1.1 Un département jeune en forte croissance démographique et une forte composante de ressortissants étrangers, en situation régulière comme irrégulière

Situé au nord-ouest de la capitale, le Val d'Oise est le plus petit département de la grande couronne parisienne avec une superficie de 1 250 km². Avec 1,25 millions d'habitants et 184 communes, il est le plus jeune département de France métropolitaine, devant la Seine-Saint-Denis (*41 % de sa population a moins de 30 ans*). Son taux de population âgée de 10 à 24 ans est supérieur au taux régional, tout particulièrement dans l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise et dans l'Est du département. Il connaît aujourd'hui une croissance démographique encore soutenue (*+0,7%/an*), soit +10.000 habitants par an. À cette population recensée formellement, s'ajoute un fort contingent d'étrangers en situation irrégulière, en particulier dans l'Est du département, également en croissance et particulièrement alimenté, ces dernières années, par des flux de ressortissants provenant du sous-continent indien.

1.2 Un territoire contrasté de transition entre Paris et la province

Le Val d'Oise se caractérise également par la spécificité de son territoire particulièrement contrasté, entre un espace urbanisé sur toute sa frange méridionale depuis le secteur d'Argenteuil-Bezons jusqu'aux communes du Sud-Est particulièrement peuplées (*Sarcelles, Gonesse, Garges-lès-Gonesse*) et de vastes espaces ruraux faiblement peuplés et maintenus en zones de production agricole dans le Vexin Français, couvert par un Parc naturel régional créé en 1996, et en Plaine de France. Les deux tiers du territoire valdoisien sont ainsi occupés par l'agriculture et les forêts. Les paysages, ruraux comme urbains, sont encore très diversifiés malgré les transformations profondes et rapides subies ces dernières années (urbanisation, développement de grandes infrastructures). Le Val d'Oise est ainsi le département francilien qui a sans doute la typologie d'espaces la plus variée (*zones urbaines denses, périurbanisation, zones d'activités économiques, zones rurales, zones naturelles protégées*). Il est également marqué par un contraste important entre l'attractivité qu'il peut exercer sur les familles et une difficulté structurelle d'enclavement du fait d'un réseau d'autoroutes excentré et d'une desserte RER/Transilien chargée et relativement longue.

1.3 Un département confronté à des difficultés socio-économiques inégalement réparties

Au niveau de son tissu économique, le territoire est majoritairement composé de PME-PMI, avec une forte présence industrielle et trois bassins d'emplois majeurs : Argenteuil, Cergy-Pontoise et Roissy-Le Bourget avec le premier aéroport d'Europe continentale (*Paris Charles-de-Gaulle*). Ainsi, il affichait selon l'INSEE en 2021 un revenu médian disponible par unité de consommation inférieur de près de 8,2 % (23 290 €) à celui de l'Île-de-France (25 210 €) et un taux de pauvreté (17,7 %) très légèrement supérieur au taux de pauvreté régional (16,1 %). Comme dans les autres départements, ce dernier est plus élevé parmi les plus jeunes (*21,9 % chez les Valdoisiens de moins de 30 ans*) lesquels s'avèrent particulièrement touchés par les effets de la précarité.

Près de 210 000 Valdoisiens résident aujourd'hui dans 41 quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit près de 17% de la population. Ce constat place le département au deuxième rang au sein de la région Île-de-France et au quatrième rang sur le plan national. Si l'ancien bassin ouvrier d'Argenteuil ou la ville nouvelle de Cergy sont des secteurs populaires confrontés à d'importantes difficultés, l'Est du Val d'Oise concentre les plus grandes fragilités socio-économiques, concentrant des revenus médians plus bas ainsi que des taux de pauvreté et de chômage les plus élevés du Département. Ce territoire connaît dans le même temps la plus forte proportion de jeunes, ce qui pose notamment les questions de la formation et de la qualification pour l'employabilité de ces futurs actifs.

2. Un département marqué par des enjeux importants de sécurité et d'ordre public

Le Val d'Oise est un département marqué, comme d'autres territoires depuis les années 1980, par divers phénomènes de délinquance. Différents dispositifs ont ainsi été mis en place depuis plusieurs années par les forces de sécurité intérieure pour suivre et enrayer ce phénomène. La zone de compétence de la gendarmerie connaît des phénomènes de délinquance au même titre que la zone de compétence de la police, illustrant ainsi la prégnance sur l'ensemble du territoire des problématiques de délinquance.

2.1 Un département marqué par une importante délinquance juvénile

La **part des mineurs** auteurs dans la délinquance générale est proche de **20 %** et dépasse les **40 %** dans les indicateurs de pilotage des services, notamment pour les cambriolages et les vols avec violences sans arme. La conséquence de la jeunesse des auteurs de ces faits est une réponse pénale modérée susceptible de conduire au développement d'un sentiment d'impunité confortant les jeunes concernés dans leurs actions délictuelles.

La recrudescence des **rixes ou des règlements de compte de groupes de jeunes**, notamment aux abords des collèges/lycées et des gares, est particulièrement **prégnante** dans le Val d'Oise.

L'une des caractéristiques de ces affrontements est l'acuité de leur violence avec l'usage de plus en plus fréquent d'**armes blanches ou arme par destination**. Ces phénomènes de violences entre jeunes, le plus souvent motivés par des rivalités inter-quartiers, s'effacent systématiquement dès lors qu'il s'agit de s'affronter aux forces de l'ordre.

Les professionnels de la prévention spécialisée alertent particulièrement de ce point de vue sur la **baisse de l'âge à l'entrée des trajectoires de délinquance** et sur le risque accru d'un embrigadement des plus jeunes par les plus âgés. L'économie parallèle est parfois le seul champ d'activité qui assure un semblant de reconnaissance tant symbolique que matérielle à ce public, et les logiques de déscolarisation et les problématiques d'addictions qui en découlent contribuent à en renforcer les effets et à éloigner les jeunes d'une possible insertion sur le marché du travail.

2.2 Le trafic et la consommation de stupéfiants, priorité de l'action des services de l'Etat

Parmi les faits les plus préoccupants constatés ces dernières années, le trafic et la consommation de stupéfiants demeure l'une des principales priorités de l'action des forces de sécurité.

L'année 2024 témoigne d'une forte reprise des saisies de cannabis par rapport à la même période en 2023. L'héroïne est un produit très peu répandu dans le département.

En 2024, plus de **1 600** opérations de **déstabilisation/démantèlement de points de deal** ont été conduites par les services de police et de gendarmerie du Val d'Oise.

Même si le Parquet de Pontoise poursuit avec fermeté le trafic de stupéfiants, l'importance du nombre des affaires et des saisies traduit une sorte de « banalisation » du trafic de drogue, comme en atteste le nombre de mises en cause de trafiquants et de condamnations ne conduisant pas à une incarcération effective.

Au 31 décembre 2024, **123 points de deal** sont recensés sur le Val d'Oise, mais le volume de leur activité est très inégal. Les communes les plus concernées sont : Argenteuil, Garges-lès-Gonesse, Cergy, Sarcelles et Villiers-le-Bel.

Le mode opératoire de vente le plus répandu reste celui des points de deal endémiques dans les quartiers sensibles (*halls d'immeuble, cages d'escalier, abords des immeubles...*), opérant en points fixes ou en mobilité sur une zone ou sous forme de drive, avec des plages horaires définies et avec une implication conséquente des mineurs.

Mais le territoire n'échappe pas au développement de la dématérialisation du trafic avec un fort recours aux réseaux sociaux dans lequel ont investi le plus souvent ceux qui approvisionnent les points de deal classiques. Cette « **ubérisation** » du trafic séduit de plus en plus de clients qui ne veulent pas prendre le risque de se déplacer dans les cités et préfèrent commander leur produit sur des plateformes numériques, tendance favorisée par le confinement pendant la crise du COVID.

Corollaire de cette situation, le Val d'Oise connaît régulièrement des **règlements de compte** sur fond de trafic de stupéfiants, essentiellement sur les deux secteurs de Garges-lès-Gonesse et Argenteuil. Depuis 2015, une dizaine de règlements de compte dont plusieurs mortels, avec usage d'armes de guerre et tueurs à gage notamment marseillais, ont été répertoriés, principalement dans les communes de **Garges-lès-Gonesse, de Sarcelles et d'Argenteuil** qui connaissent de fortes porosités avec le département voisin de la Seine-Saint-Denis.

Le département du Val d'Oise est aussi un **territoire de transit** pour le **trafic de drogue** avec la présence des deux aéroports parisiens dont Paris-CDG, et de l'autoroute A1 dont l'aire de Vémars, en zone préfecture de police de Paris, est le lieu de nombreuses interpellations d'individus à destination du Nord de la France ou de l'Europe.

Ces trafics, qui mobilisent de nombreux acteurs (*importateurs, grossistes, petits revendeurs liés à des réseaux ou revendeurs indépendants, consommateurs, nourrices, guetteurs*), génèrent des revenus considérables. Les trafiquants investissent les fruits de leurs profits dans des établissements de restauration rapide, des barbers shop ou des bars à chicha.

3. L'analyse des faits de délinquance

3.1 Les atteintes aux personnes

En 2024, les **vols avec violences diminuent de 14,9 %** en cumulé depuis le début de l'année. Le nombre de faits est généralement proportionnel à la taille de la commune, à l'exception du

ressort du commissariat de Sarcelles (*Villiers-le-Bel, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Goussainville*).

Les vols violents sont majoritairement commis sur la voie publique et dans une moindre mesure, dans des lieux publics (gares, abords des établissements scolaires secondaires ou universitaires, centres-villes...).

Ils se déroulent plutôt en journée, en fin d'après-midi entre 16h et 22h avec un pic entre 18h et 20h, souvent à l'encontre de victimes revenant du travail. Les lundis, mardis et samedis sont les jours les plus touchés. Les victimes sont principalement des jeunes de 12 à 25 ans, en particulier des jeunes hommes.

Concernant les faits de violences sexuelles, la question de la prostitution des mineurs s'avère particulièrement importante. Comme de nombreux territoires, le Val d'Oise est confronté à l'expansion de ce phénomène. Selon l'état des lieux, réalisé spécifiquement par l'Amicale du Nid sur la prostitution des mineurs en Val d'Oise en 2019-2020, 91 % des 142 professionnels interrogés ont déjà eu connaissance de situations de prostitution parmi les mineurs rencontrés dans leur structure.

Au moins 140 mineurs en situation de prostitution ont pu être repérés dans le Val d'Oise entre 2017 et 2020, ce chiffre étant fort probablement sous-estimé¹. Dans ce contexte, la montée en puissance et la visibilité croissante du phénomène font de la prostitution des mineurs une préoccupation majeure pour les institutions.

3.2 Les violences dans les transports

Les violences dans les transports restent orientées à la baisse de manière significative, quelle que soit la période de référence : en cumul annuel, la baisse est de -7,3 %. Trois quarts des atteintes se déroulent dans ou aux abords des gares. 40 % des infractions constituent des violences physiques sans motifs crapuleux et 35 % des violences ont pour motif le vol. 10 % des faits sont à caractère sexuel. Sur les personnes mises en cause, 90 % sont des hommes et 25 % des mineurs.

Selon les baromètres de l'institut Paris Région, c'est surtout dans les transports que les Valdoisiens indiquent se sentir le plus en insécurité, en particulier les femmes qui prennent le RER ou le train. Cette peur, qui varie selon les lieux, les horaires et les configurations spatiales et humaines, renforce le sentiment de vulnérabilité des femmes, à travers les atteintes subies ou redoutées, lesquelles entravent leur mobilité et leur occupation de l'espace public.

3.3 Les atteintes aux biens

Le nombre de cambriolages de logements a atteint en 2024, un point historiquement bas. Ce nombre reste orienté à la baisse de manière visible, à contre-courant des tendances observées au niveau national. En zone urbaine, quantitativement la majorité des faits sont localisés dans les quartiers pavillonnaires en zone urbaine à Cergy, Argenteuil et sa périphérie et se commettent en journée. Dans les zones péri-urbaines et rurales, les cambriolages surviennent prioritairement dans la vallée de l'Oise, fréquemment à proximité de gares (*délinquance importée arrivant par la ligne H ou J*), de 10h à 18h en semaine.

¹ Pour une analyse plus détaillée, se référer à la partie diagnostic du rapport départemental n°4-23 du 22 novembre adoptant le plan départemental de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs.

3.4 Les violences intra-familiales

Comme au niveau national, le nombre de **violences intra-familiales** et de violences faites aux femmes continue à progresser dans le département (+3,4 % en annuel). Cette tendance est plus marquée en zone gendarmerie où depuis 2019, les faits de violences intra-familiales ont augmenté de manière continue, notamment du fait de la libération de la parole et de campagnes de communication institutionnelles incitant les victimes à déposer plainte.

Ces incitations ont ainsi permis de révéler des faits qui auparavant restaient dans l'intimité familiale. Les quartiers de reconquête républicaine (QRR) de Fosses et Louvres ainsi que les communes de Persan, Beaumont-sur-Oise et Magny-en-Vexin sont les plus touchées par ce phénomène.

En termes d'accompagnement des femmes victimes de violence, **le département du Val d'Oise est pilote national du « Pack Nouveau Départ »** lancé par la précédente ministre de l'Égalité femmes-hommes.

3.5 Les rodéos

A la suite de l'accident de rodéo à Pontoise en août 2022 et de sa forte médiatisation, le Val-d'Oise s'est doté d'un plan d'actions spécifique pour lutter contre cette pratique particulièrement dangereuse. Depuis cet épisode, les policiers et gendarmes ont pris l'habitude de multiplier de manière souvent visible les opérations anti-rodéos dans les quartiers sensibles, principalement à Cergy, Sarcelles et Fosses-Louvres, avec souvent l'appui des polices municipales.

Cette stratégie permet d'obtenir des résultats : près de 150 infractions relevées et plus de 200 engins saisis dans le département en 2024 (**les saisies dans le Val d'Oise représentent près de 8 % des engins saisis au niveau national**).

3.6 Les rixes entre bandes

En 2024, les affrontements ont été le plus souvent motivés par des querelles anciennes d'ordre privé, vengeances ou rivalités entre quartiers pour les motifs les plus futiles. Ils impliquent régulièrement des armes blanches, pouvant entraîner blessures graves ou décès.

La majorité des rixes a lieu sur la voie publique générale et le reliquat se retrouve dans les transports et gares ou aux abords des établissements scolaires, lieux où la violence des mineurs est la plus exacerbée. Par ailleurs, les cités et leurs abords, les gares, les établissements scolaires ou les zones de loisirs sont les endroits privilégiés pour ce genre d'exaction.

3.7 La délinquance environnementale

L'ensemble du territoire du Val d'Oise est impacté par la question des dépôts sauvages de déchets, particulièrement nombreux, avec plus de 250 points de dépôts recensés en 2023, pour un volume estimé à 208 000 m³. Ces phénomènes délictueux dégradent considérablement le cadre de vie des populations et génèrent des risques pour l'environnement et des atteintes à la santé publique. En expansion, ils se retrouvent aussi bien dans des zones très urbanisées que dans des territoires péri-urbains et ruraux.

La lutte contre les dépôts sauvages de déchets (principalement issus des chantiers) mobilise de très nombreux acteurs, publics comme privés, en vue de prévenir et de dissuader de manière efficace la commission de ce type d'infraction.

II. LES ENGAGEMENTS

A l'image des autres départements de la région parisienne, le Val d'Oise fait ainsi face à une délinquance qui touche directement ses habitants dans leur vie du quotidien. L'adoption d'un contrat de sécurité vise à mieux répondre aux besoins des Valdoisiens, permettant ainsi à l'Etat et au Département de :

1. Renforcer la coordination des actions de prévention mises en œuvre par le Département et les unités spécialisées de la police et de la gendarmerie en direction des publics jeunes et vulnérables

- Renforcer la coordination des actions éducatives mises en place par le Département et les actions de prévention menées par la maison de protection des familles de la gendarmerie et le service de la coordination de la sécurité du quotidien sur les thématiques du climat scolaire et des conduites à risque :
 - Assurer un meilleur maillage territorial par la mise en place de réunions d'échanges d'informations sur les collèges où des interventions sont prévues (thématique, planning d'intervention, remontée d'ambiance après les interventions dans les établissements scolaires) ;
 - Promouvoir l'action de la maison de protection des familles de la gendarmerie et du service de la coordination de la sécurité du quotidien de la direction interdépartementale de la police nationale comme un partenaire du Département sur les dispositifs de présentation des actions éducatives (site internet de référencement notamment) ;
 - Mobiliser l'expertise du service de la coordination de la sécurité du quotidien et de la maison de protection des familles afin de nourrir les travaux du conseil départemental des jeunes sur la thématique de la prévention des addictions en 2025 et 2026 ;
- Consulter le Département pour un avis consultatif dans le cadre de l'octroi des subventions du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance aux associations de prévention spécialisée ;
- Renforcer les liens entre les services de police, de gendarmerie et les services du Conseil départemental dans le cadre de la prévention et la lutte contre la prostitution des mineurs :
 - Actualiser le diagnostic territorial réalisé par l'amicale du nid en 2019 sur la prostitution des mineurs en lien avec les forces de sécurité intérieure ;
 - Renforcer l'information autour du protocole cadre signé le 17 mai 2024 auprès des forces de police et de gendarmerie en matière de transmission de l'information et de saisine des acteurs spécialisés (associations, partenaires institutionnels) ;
 - Organiser des journées de sensibilisation auprès des acteurs du territoire sur les phénomènes de prostitution des mineurs en mobilisant l'expertise des services de police et de gendarmerie et en ouvrant la participation à ces journées aux forces de sécurité intérieure ;

- Lutter contre l'insécurité et la violence aux abords des établissements scolaires et prévenir la survenue de violences :
 - Promouvoir l'action du centre départemental de supervision pour faciliter le repérage et l'intervention des forces de police, de gendarmerie et de secours en cas d'incident ;
 - Poursuivre l'attention portée par les associations de prévention spécialisée à la prévention des phénomènes de violences et travailler le lien police-population en collaboration avec les forces de l'ordre et en mobilisant les acteurs et ressources existants ;
 - Favoriser la rencontre et l'interconnaissance entre les éducateurs de prévention spécialisée et les policiers (officiers de prévention et délégués cohésion police-population) sur les territoires d'intervention pour faciliter la collaboration ;
 - Intégrer le Département aux groupes de partenariat opérationnels (GPO), notamment ceux qui traitent la thématique des rixes et des conduites à risques des jeunes ;
- Construire et partager avec les services de l'État un protocole unifié de déclaration de fugue pour les mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance :
 - Partager un annuaire des responsables de structures enfance auprès des commissariats de police et brigades de gendarmerie pour uniformiser la procédure de signalement de fugue à distance en distinguant les fugues non inquiétantes et les fugues plus inquiétantes (risques suicidaires, diabétiques, mise en danger...) ;
- Mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation auprès des publics seniors du Département :
 - Mettre en place des campagnes de communication conjointes avec les forces de police et de gendarmerie pour sensibiliser les personnes âgées aux dangers des fraudes.

2. Renforcer le maillage en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et en matière de protection de l'enfance

- Garantir un accueil privilégié en commissariat des agents du Département victimes de violences conjugales ;
- Renforcer le maillage territorial et la coordination du dispositif des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie :
 - Systématiser la tenue des comités de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires sur chaque poste, conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions pluripartites ;
 - Étudier la possibilité de renforcer le maillage territorial en zone gendarmerie avec la création d'un poste supplémentaire dans le Vexin ;

- Renforcer les dispositifs d'appui à la détection et au suivi des victimes :
 - Promouvoir de manière conjointe le développement du dispositif des bornes d'appel d'urgence : ce dispositif permet aux personnes en situation de vulnérabilité, victimes d'un délit ou en situation de danger et ne disposant pas de téléphone portable, de donner l'alerte et de faciliter le lien avec les forces de sécurité et de secours ;
 - Poursuivre l'action conjointe du Département et des services de l'Etat dans le cadre du Pack Nouveau Départ ainsi que dans le déploiement de dispositifs spécifiques dédiés.

3. Accentuer la prévention et la lutte contre les atteintes environnementales

- Renforcer le partenariat entre les services du Département et de l'Etat dans le cadre de la prévention et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets :
 - Prévoir l'organisation d'une sensibilisation et d'une communication conjointe avec les services de la Préfecture et de la gendarmerie auprès des élus locaux ;
 - Mettre à la disposition des forces de sécurité intérieure des outils de cartographie satellitaire, permettant le repérage et le recensement des sites impactés par les dépôts sauvages de déchets ;
 - Envisager la mise en place d'une offre de service de caméras provisoires autonomes au profit des communes impactées par la délinquance environnementale, avec le support du Syndicat Val d'Oise Numérique, afin de faciliter la prévention et la lutte contre des atteintes à l'environnement et à la santé publique ;
 - Faciliter la transmission d'informations concernant les parcelles ou les terrains appartenant au Département sur lesquels l'installation illégale de camps de ressortissants extra-communautaires et de citoyens français itinérants est récurrente afin de pouvoir procéder à une évacuation rapide ;
 - Renforcer le dispositif de surveillance et d'intervention des forces de l'ordre sur les zones de dépôts sauvages ainsi que les actions de prévention et de répression à l'encontre des contrevenants.

4. Déployer la vidéoprotection sur le territoire notamment au travers du centre départemental de supervision du Val d'Oise

- En lien avec la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies de la Préfecture de Police, relier le centre d'information et de commandement de la direction interdépartementale de la police nationale ainsi que le centre d'opérations et de renseignement du groupement de gendarmerie du Val d'Oise au centre départemental de supervision du Val d'Oise. Les modalités de connexion, de transfert des images et de prise en main seront précisées par voie de convention entre la direction interdépartementale de

la police nationale, le groupement de gendarmerie départementale du Val d'Oise, le Syndicat Val d'Oise Numérique et la Préfecture ;

- Promouvoir l'action et l'opportunité du centre départemental de supervision du Val d'Oise auprès des acteurs du territoire afin de renforcer la couverture territoriale en moyens de vidéoprotection et faciliter la centralisation du report d'images pour les forces de l'ordre ;
- Soutenir les initiatives départementales déployées en matière de vidéoprotection dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance ;
- Etudier la possibilité de transférer, sur demande, les images de vidéosurveillance des parties communes des résidences sociales du bailleur Val d'Oise Habitat au centre départemental de supervision sous réserve de la signature d'une convention spécifique.

5. Prévenir le repli communautaire et sensibiliser aux valeurs de la République

- Promouvoir auprès des collégiens Valdoisiens et des jeunes majeurs suivis par l'aide sociale à l'enfance les valeurs de l'engagement prônées par les forces de sécurité intérieure, notamment par la possibilité de réaliser des stages ou de s'engager comme réservistes au sein des forces de police et du groupement de gendarmerie départementale du Val d'Oise ;
- Assurer la présence du Département aux cellules de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire et toute instance dédiée en rapport avec les compétences départementales afin de permettre la remontée d'informations sur les phénomènes de repli communautaire et de manquements aux principes de laïcité.

6. Renforcer la prévention en matière de sécurité routière

- Poursuivre le partage de données liées à l'accidentologie sur le territoire pour améliorer la sécurité des usagers empruntant les axes routiers les plus dangereux ;
- Renforcer la surveillance des zones dangereuses avec le déploiement de contrôles routiers effectués par les forces de l'ordre et la mise en place de dispositifs spécifiques de sécurisation ;
- Travailler la définition et la mise en place de campagnes de communication conjointe entre le Département et la Préfecture sur la thématique de la sécurité routière ;
- Sensibiliser les agents du Département et les élus locaux à la question de l'insécurité routière avec l'organisation d'une intervention des forces de police sur les sites départementaux ;
- Travailler à la mise en place d'un plan départemental de prévention du risque routier en lien avec les services de l'Etat.

7. Renforcer la sécurité des agents départementaux dans l'exercice de leurs missions

- Bénéficier de l'expertise des référents sûreté : mobiliser les référents afin d'actualiser les diagnostics sûreté des sites départementaux ; sensibiliser les agents départementaux à la prévention des risques (posture Vigipirate, conduite à tenir en cas d'incident etc.) ;
- Mettre en place une procédure adaptée de recueil de plaintes pour les agents départementaux victimes dans l'exercice de leurs fonctions afin d'en garantir la rapidité ;
- Communiquer les plans de sites départementaux au service planification défense de la direction interdépartementale de la police nationale et favoriser des liaisons périodiques, entre les forces de police et le personnel de certains sites identifiés comme prioritairement à risque, pour permettre une meilleure remontée d'informations sur des situations ou des individus potentiellement dangereux et faciliter une intervention plus rapide et efficace en cas de besoin.

8. Contribuer à l'attractivité du territoire pour les forces de sécurité intérieure

- Développer la communication sur les attraits du département en amont de l'arrivée des nouveaux fonctionnaires par le biais des intervenants présents au sein des écoles de police (syndicats, mutuelles) en présentant :
 - Les besoins et possibilités de recrutement des principales collectivités locales et structures parapubliques à destination des conjoints des policiers et des gendarmes nouvellement affectés dans le département ;
 - Les services et activités mis à la disposition des Valdoisiens par le Département et les collectivités locales (secteurs petite enfance, écoles, culture, milieux associatifs) et les contacts permettant d'obtenir, dans la mesure du possible, toute information pertinente concernant le département du Val d'Oise ;
- Favoriser l'investissement permettant de faciliter l'entraînement et l'action des forces de police et de gendarmerie sur le territoire ;
- Etudier les modalités de financement des réservistes de la gendarmerie en plus de celui déjà apporté par la Région Ile-de-France (bouclier sécurité) afin de favoriser le déploiement et la présence de gendarmes sur le territoire, notamment dans les transports ou à proximité des gares ;
- Soutenir les initiatives départementales déployées en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) et tout autre dispositif de financement de l'Etat.

III. LE PILOTAGE DU CONTRAT DE SECURITE INTEGREE

Le contrat de sécurité intégrée est conclu pour une durée de 3 ans (2025-2028). Il est doté d'un organe de gouvernance structuré autour d'un comité de pilotage qui se réunit une fois par an pour en évaluer les avancées et la mise en œuvre.

Les membres de ce comité de pilotage sont :

- le préfet du Val d'Oise ou son représentant ;
- la présidente du Département du Val d'Oise ou son représentant ;
- le directeur interdépartemental de la police nationale du Val d'Oise ou son représentant ;
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Val d'Oise ou son représentant ;
- les services concernés du Département.

Le contrat de sécurité intégrée pourra être amendé sur accord de l'ensemble des institutions pour prendre en compte les évolutions et les nouveaux besoins et priorités identifiés sur le territoire.

Philippe Court

Préfet du Val d'Oise

Marie-Christine Cavecchi

**Présidente du Département
du Val d'Oise**



Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oise 
le département